

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 13

Objet : QuattroPole : soutien au projet de formation-recherche Infotransfront.

Rapporteur : M. KRAUSENER, Conseiller Municipal

Créé par la signature d'une déclaration d'intention entre les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves, le réseau de villes transfrontalier « QuattroPole » est né le 29 février 2000.

Il travaille principalement au développement commun de projets articulés autour de quatre thèmes à savoir : Territoire, piloté par la Ville de Metz, Attractivité économique, piloté par Sarrebruck, Citoyens, piloté par Trèves et Administration, dont le pilotage est assuré par la Ville de Luxembourg.

Le réseau de Villes met en œuvre dans ce cadre des actions concrètes et innovantes notamment dans les domaines du tourisme, de l'énergie et de l'environnement, de la citoyenneté ou encore des technologies de l'information et coopère sur la base d'un échange d'informations constant et constructif.

Les actions de l'année 2011 sont notamment l'organisation de manifestations permettant de présenter les projets du réseau et de renforcer les liens entre les citoyens des quatre villes (à l'Université de Metz et à Trèves en mai, Fête QuattroPole en juin, mise en place de navettes de bus pour les Fêtes de la Mirabelle ou la Nuit Blanche à Metz en août et septembre, spectacle de la Sarre à Sarrebruck en septembre,...). Le réseau organise également en 2011 des conférences dans différents domaines comme par exemple « Marketing des villes » en octobre, ou encore « Développement durable et Technologies de l'Information » à Luxembourg en novembre.

La Ville de Metz, au titre du Pôle Territoire, est chargée de réaliser un document monographique de synthèse décrivant les villes dans leurs bassins d'emplois régionaux et déclinant les principaux axes et stratégies de développement à l'horizon 2020.

Dans ce même cadre, Metz est chargée de suivre le projet de formation-recherche Infotransfront sur « *les conditions de la circulation transfrontalière des informations*

médiatiques dans la Grande Région », porté par le Centre de recherche sur les médiations (CREM) de l'Université Paul Verlaine-Metz.

A ce titre, la Ville de Metz est chargée d'apporter le soutien financier de QuattroPole à ce programme à hauteur de 2 000 €, les trois autres villes membres lui remboursant ensuite leur quote-part (1 500 € au total).

En effet, les différents projets mis en œuvre par QuattroPole sont financés de manière égalitaire par les villes partenaires, sachant que chaque ville responsable d'un projet en assure la gestion, préfinance les dépenses correspondantes et refacture ensuite leur quote-part aux autres villes, conformément à la convention du 12 mars 2007, jointe en annexe.

En application de cette convention, et au titre du soutien au programme de formation-recherche Infotransfront, il est proposé de :

- signer une convention avec l'Université Paul Verlaine-Metz
- verser une subvention de 2 000 € à l'Université Paul Verlaine-Metz

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la déclaration d'intention signée par les Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves le 29 février 2000 en vue de la création d'un réseau de villes européennes

VU la convention régissant le mode de fonctionnement du réseau QuattroPole signée par les Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves le 12 mars 2007

CONSIDERANT l'intérêt du programme de formation-recherche Infotransfront sur « *les conditions de la circulation transfrontalière des informations médiatiques dans la Grande Région* »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'Université Paul Verlaine-Metz et autorise Mr le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tout autre document contractuel relatif à ce projet

DECIDE le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Université Paul Verlaine-Metz

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes, ainsi que la refacturation de leur quote-part aux trois autres villes de QuattroPole.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué:

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Mission Prospective et Enjeux Métropolitains, Mission Réseaux de villes

Commissions : Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5